Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000335-20210924-2021010919-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2021 Affichage : 06/10/2021

Pour l'autorité compétente par délégation





Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 24 septembre 2021

Objet : Acquisition aux consorts Chiorboli dans le cadre de la régularisation du chemin du Labrettu

<u>Date de la convocation</u>: Vendredi 17 septembre 2021 <u>Date d'affichage de la convocation</u>: Vendredi 17 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 24 septembre 2021 à 16h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	43	
Nombre de membres en exercice :	43	
Quorum:	22	
Nombre de membres présents :	35	
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.		

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jéromine ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame SALGE Hélène ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur TATTI François ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Madame BELGODERE Danièle; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre;

Madame De GENTILI Emmanuelle à Monsieur PERETTI Philippe;

Madame LACAVE Mattea à Monsieur TIERI Paul :

Monsieur DEL MORO Alain à Monsieur DASSIBAT Franck;

Monsieur FABIANI François à Monsieur De ZERBI Lisandru;

Monsieur TATTI François à Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire : Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

2021/SEPT/01/19 Page 1 sur 3

Accusé certifié exécutoire il municipal,

Réception par le préfet : 06/10/2021

Affichage : 06/Vir047 arrêté du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location

Pour l'autorité compétent par sélégation pour suivies par les collectivités publiques et divers organismes ;

Vu l'avis favorable de la commission de l'aménagement de l'espace urbain en date du 21 septembre 2021 ;

Considérant l'élargissement du chemin de Labrettu effectué par notre collectivité et qui empiète sur la parcelle BM 550 d'une surface de 78 m²;

Considérant la réfection de l'enrobé réalisée en 2018 ;

Considérant que cette parcelle appartient aux Consorts Chiorboli (Louis, Jean-Paul, succession Franco Chiorboli et Mario);

Considérant qu'afin de régulariser la situation, il a été proposé aux indivisaires de céder à notre collectivité cette emprise pour le prix de $4\,680\,$ €;

Considérant l'accord des consorts Chiorboli.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Paul TIERI, Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, A l'unanimité

Article 1:

- **Approuve** l'acquisition de la parcelle BM 550 appartenant aux Consorts Chiorboli pour le prix de 4 680 €.

Article 2:

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tous documents nécessaires à la formalisation de cet acte.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

2021/SEPT/01/19 Page **2** sur **3**

Signé par : Pierre SAVELLI

 $\begin{array}{c} \text{Date}: 06/10/2021 \\ \text{Qualit\'e} \overset{\cdot}{P}\overset{\text{MAIRE}}{\text{age 3}} \text{sur 3} \end{array}$